

**Objet** : Implémentation d'une Zone de Prospérité  
Postale (PPZ) en Côte d'Ivoire

//-)

Monsieur Directeur Général  
Du Bureau International  
De l'Union Postale Universelle  
Weltpoststrasse 4  
3015 Berne

**SUISSE**

**Monsieur Le Directeur Général,**

L'économie mondiale a été impactée par les changements majeurs intervenus ces dernières décennies. La globalisation des échanges et la numérisation des procédures ont changé les habitudes de consommation des usagers. La pandémie de la Covid a, également, perturbé la chaîne logistique mondiale. Toutes choses qui constituent des défis cruciaux pour la viabilité des entreprises. Pour certaines, dont les opérateurs postaux, par la perte drastique de leurs parts de revenus dans le commerce international, et pour toutes les autres de manière générale, en challengeant leur capacité d'adaptabilité aux changements majeurs.

Toutefois, la mondialisation est aussi porteuse de nouvelles opportunités d'affaires, créatrices de richesses et de prospérité pour tous les acteurs de la chaîne de valeurs du commerce international.

Aussi, l'un des piliers de la stratégie postale d'Abidjan, adoptée à l'issue du Congrès fait écho à cette dynamique de croissance. En effet, l'Union veut pousser les opérateurs désignés à accroître leurs performances par l'adoption de stratégies efficaces et le renforcement de leurs capacités opérationnelles.

Faisant suite, l'UPU a agi de manière encore plus pratique. D'une part, en acceptant la demande d'intégration de l'Organisation mondiale des zones franches (WFZO) au Comité Consultatif. D'autre part, en commanditant une étude sur les zones de prospérités postales (PPZ) perçues comme une solution innovante pour le commerce transfrontalier en ce qu'elle explore la synergie entre la zone franche et l'opérateur désigné aux fins de capter des flux du commerce mondial qui autrement continueront de leur échapper.

En conséquence, la Poste de Côte d'Ivoire et la zone franche de Grand Bassam, après avoir pris connaissance des conclusions de cette étude, manifestent un vif intérêt pour l'initiative PPZ et souhaitent, sous la conduite de l'UPU, construire un partenariat stratégique en réponse au défi nouveau que constitue la tendance de fond du commerce international marquée par une croissance accélérée des volumes de marchandises conteneurisées expédiées des entreprises vers les consommateurs (B2C).

Dans cette perspective, nous, La Poste de Côte d'Ivoire et La Zone Franche de Grand Bassam, faisons formellement acte de candidature à l'implémentation de l'initiative de Zone de Prospérité Postale (PPZ) en Côte d'Ivoire. Nous comptons sur votre appui pour agréger l'ensembles des parties prenantes au processus et traduire en acte notre volonté d'explorer les opportunités de cette niche de croissance.

En espérant votre plein accord à notre démarche, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur général**, l'assurance de notre haute considération.

Pour le VITIB



Mebeti DOSSO

Pour la Poste de Côte d'Ivoire



Isaac GNAMBA-YAO